

L'objectif de la conférence familiale est de résoudre un problème concernant un membre de la famille.

La conférence familiale s'adapte à tous les problèmes familiaux liés :

- à l'enfance,
- au couple,
- à la maladie,
- à la vieillesse,
- aux addictions, abus,
- à la réinsertion après une période d'enfermement ou d'hospitalisation,
- etc.

Après une phase de préparation, la conférence familiale se déroule en trois phases :

- accueil et partage des informations,
- temps de délibération privée,
- mise en œuvre du plan d'action.

Le coordinateur de conférence familiale contacte tous les participants :

- membres de la famille et amis,
- professionnels des services sociaux,
- personnes soutenant la famille,
- autres personnes apportant des informations importantes.

« Les travaux internationaux de validation menés depuis les premières expériences en 1988 confirment que la pratique des conférences familiales favorise le développement des capacités de résolution de leurs difficultés par les familles elles-mêmes. »

« Le partage des informations est une composante essentielle du dispositif. Tout doit être mis en œuvre pour qu'il s'effectue de façon transparente, honnête et juste. »

*Extraits du dossier Family Group Conferencing.
Francis Alföldi, Cahier de l'actif*

Contact du coordinateur ou coordinatrice :

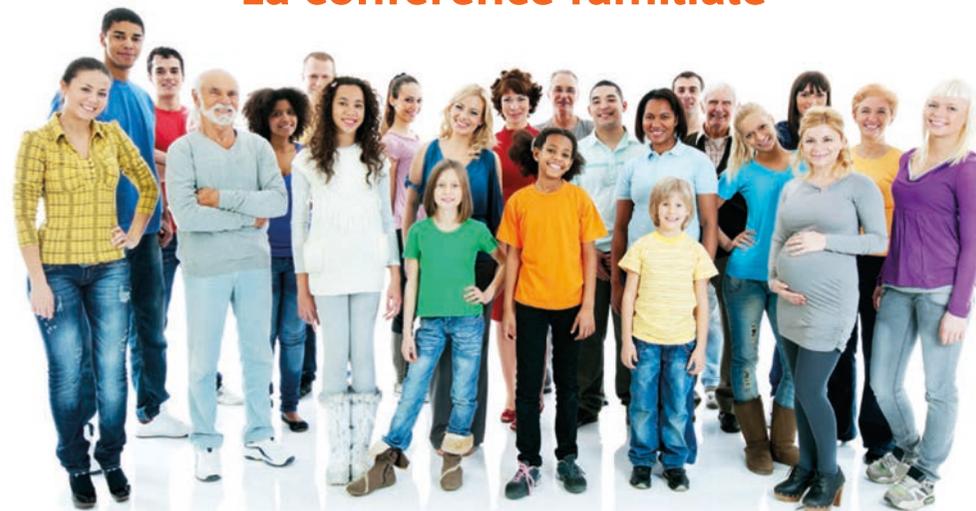


Association pour l'introduction des pratiques de justice réparatrice
14 rue Maurice Ravel, 09200 Saint-Girons
Tél. : 06 73 14 83 52 • contact@questiondejustice.fr
www.questiondejustice.fr



Association pour l'introduction des pratiques de justice réparatrice

La conférence familiale



L'une des approches de la Justice réparatrice a trouvé son application dans la résolution des problèmes familiaux, **il s'agit de la conférence familiale**



Le but de la conférence familiale est de permettre à la famille de formuler ses difficultés pour décider avec tous ceux qui lui sont proches des actions à mettre en œuvre pour leur résolution.

Question de Justice - 14 rue Maurice Ravel, 09200 Saint Girons - www.questiondejustice.fr
Association loi de 1901 à but non lucratif

Une conférence familiale est une réunion entre les membres de la famille et les personnes qu'elle a invitées.

Un membre de la famille ou un travailleur social propose d'en organiser une. En accord avec la famille, il est alors fait appel à un coordinateur pour préparer et organiser la conférence.

Bien informée, la famille est en mesure d'établir un plan d'action.



« Il ne s'agit pas de chercher des coupables, mais de trouver ensemble, des solutions et d'élaborer un plan d'action. »

Famille et amis

Toute contribution favorable à la résolution du problème ou au soutien des participants en difficulté est encouragée par le coordinateur. Le nombre de participants est un facteur important. En effet, plus il y a de personnes, plus il y aura d'idées et le processus permettra ainsi à toute personne de pouvoir s'exprimer en toute liberté sans qu'une personne domine la réunion.



Coordinateur indépendant

Le coordinateur est indépendant ce qui permet de respecter le principe de neutralité et d'instaurer un climat de confiance. Avant la conférence, il rencontre chaque participant afin d'expliquer quel en est le principe et pourquoi il est important d'y participer. Il expose la situation et les difficultés pour lesquelles la famille doit être réunie et il demande quelles personnes chacun souhaite inviter. Il s'assure que les personnes nécessitant un soutien particulier (enfants, victimes, personnes à caractère violent) soient assistées par une personne de confiance de leur choix. Afin de pouvoir prendre de bonnes décisions il est essentiel d'être bien informé. Le coordinateur contacte et invite, toujours selon la volonté de la famille, les professionnels qui ont eu à intervenir et les personnes susceptibles de proposer des pistes de réflexion.

Déroulement de la conférence familiale

1 Partage des informations

Le coordinateur ouvre la réunion et énonce les règles qui devront être suivies : la confidentialité, la liberté de parole et le respect de chaque opinion (ce qui vaut aussi pour les enfants, car ils sont participants à part entière).

La situation et les questions à traiter sont rappelées. Ensuite les professionnels donnent leur avis. Ils répondent aux questions pour que les participants disposent d'un maximum d'informations afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Le travailleur social rappelle les éventuelles conditions imposées (par exemple, l'impossibilité pour un enfant de retourner chez un de ses parents).



2 Temps de délibération privée

Il permet à la famille de garder ou reprendre la maîtrise de la situation. Les professionnels quittent la réunion et laissent la famille et ses invités discuter librement, le temps nécessaire, jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action. Le coordinateur et le travailleur social en charge de la famille attendent dans une pièce attenante. À tout moment un participant peut quitter la salle pour se détendre ou trouver encouragement.

3 Mise en œuvre du plan d'action



Le plan d'action défini, le coordinateur rejoint la réunion pour consigner clairement et en détail les décisions envisagées. Les participants reçoivent dans les trois jours qui suivent la conférence familiale, une copie du plan d'action et sont invités à remplir un formulaire d'évaluation.

Les personnes clés sont encouragées à se réunir deux ou trois mois plus tard pour évaluer la mise en place des différentes actions ; celles-ci doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible.

Si la conférence familiale a lieu dans le cadre de la protection de l'enfance, le travailleur social vérifie que le plan d'action formule les garanties suffisantes.